



HAL
open science

Des élections européennes en manque d'électeurs, mais une relative stabilisation de la participation

Anne Muxel

► **To cite this version:**

Anne Muxel. Des élections européennes en manque d'électeurs, mais une relative stabilisation de la participation. [Rapport de recherche] CEVIPOF. 2014, pp.8. hal-03460284

HAL Id: hal-03460284

<https://sciencespo.hal.science/hal-03460284>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Elections européennes

2014

Les enjeux

Des élections européennes en manque d'électeurs, mais une relative stabilisation de la participation

N°4

Juin 2014

Anne Muxel

Directrice de recherche CNRS

www.cevipof.com



SciencesPo.

CEVIPOF
CNRS

Centre de recherches politiques

N°4
Juin 2014Anne Muxel
Directrice de recherche CNRS

Des élections européennes en manque d'électeurs, mais une relative stabilisation de la participation

Le constat d'un déficit de votants à ces huitièmes élections européennes était prévisible et attendu. En l'espace de trente-cinq années, la participation aux élections européennes n'a cessé de reculer. Mobilisant plus de six électeurs sur dix (61,9 %) en 1979, année de leur coup d'envoi, lorsque l'Union comptait neuf pays, elle n'en compte plus que quatre sur dix en 2014 (43,1 %), dans l'Europe à vingt-huit, enregistrant un recul de 18,8 points. Une fois de plus, ce même constat s'impose et s'énonce comme une antienne depuis la fin des années 90. D'élection en élection, un même scénario semble se répéter. L'Europe est en manque d'électeurs. Cette atonie de la participation électorale ne concerne pas seulement ces élections en charge d'organiser la représentation politique au niveau supranational du Parlement européen. Elle est un phénomène maintenant bien installé dans de nombreuses démocraties européennes et s'inscrit dans un mouvement général marqué par des transformations profondes du comportement électoral comme des usages de la citoyenneté dans les sociétés contemporaines¹. Toutefois, lors des élections européennes, l'abstention revêt une acuité singulière, faisant parler d'elle au travers d'un déficit de votants inégalé lors d'autres types de scrutin. Par son ampleur même, elle interroge la possibilité d'une Europe politique investie par ses ressortissants et citoyens.

Ce sont un peu plus de quatre Européens sur dix qui ont participé au scrutin (43,1 %), soit environ 160 millions d'électeurs. Ces seuls chiffres indiquent que la scène électorale européenne, même si elle est loin de faire le plein des voix, n'est pas totalement désertée. Elle draine une multitude d'expressions et de choix politiques dont la légitimité s'impose non seulement par la force du nombre, mais aussi par la diversité des contextes nationaux au travers desquels prend forme et corps la représentation politique au niveau fédéral européen.

Le scrutin européen de 2014 se caractérise par un renversement de tendance. Même si l'abstention y reste dominante, il marque un coup d'arrêt dans la progression continue dont elle faisait l'objet depuis les origines. La participation y enregistre un niveau quasi strictement égal à celui de 2009 et semble s'être stabilisée.

Le niveau de la participation en France se situe dans la moyenne européenne (43,5 %). Ce sont 19 753 140 millions de Français qui se sont rendus aux urnes. Par rapport à 2009, le scrutin de 2014 enregistre une inversion de tendance : la part de l'abstention est en recul (-2,9 points). Et l'on peut, en tout cas pour le scrutin français, constater les effets d'une légère remobilisation électorale.

¹ Voir CAUTRÈS (Bruno) et MUXEL (Anne) (dir.), *Comment les électeurs font-ils leur choix ? : le panel électoral français 2007*, Paris, Presses de Sciences Po, Académique, 2009, 392 p. [ISBN 978-2-7246-1107-6] Et plus spécifiquement le chapitre 2 consacré au processus de la décision électorale.

<http://www.cairn.info/comment-les-electeurs-font-ils-leur-choix--9782724611076.htm>

On peut aussi consulter l'ouvrage issu de l'enquête Présidoscopie du CEVIPOF, PERRINEAU (Pascal) (dir.), *La Décision électorale en 2012*, Paris, Armand Colin, Recherches, 2013, 256 p. [ISBN 978-2-200-28624-8]

Une participation inégale selon les pays

Le paysage de la participation en 2014 fait apparaître des différences significatives entre les pays. Par rapport au scrutin de 2009, la participation a progressé dans neuf pays, elle a reculé dans quatorze pays et est restée stable dans quatre pays. Mais surtout, selon que l'on distingue la participation d'une part dans les pays de l'ex-Union à quinze et d'autre part dans les pays d'Europe centrale et orientale ayant intégré l'UE plus récemment (13 pays), parmi lesquels on compte la Croatie qui vote pour la première fois à ce scrutin, des écarts significatifs révèlent des situations nationales contrastées et des mobilisations différenciées. Parmi les premiers, la participation s'établit en moyenne à 45,6 % (sans compter les trois pays où le vote est obligatoire - Luxembourg, Belgique et Grèce), soit +2,5 points par rapport à la participation moyenne dans l'ensemble de l'UE. Parmi les seconds, elle atteint en moyenne 33,6 %, soit -9,5 points par rapport à la participation moyenne dans l'ensemble de l'UE et -12 points par rapport à la participation dans les pays de l'ex-Union à quinze. On notera que le niveau de la participation en France, s'il progresse par rapport à 2009, reste néanmoins en-dessous de la moyenne de la participation dans les pays de l'ex-Union à quinze (-2,1 points).

Dans les pays de l'ex-Union à quinze

Par rapport à 1999, date à laquelle les élections européennes étaient organisées pour la première fois dans les quinze pays que comptait l'UE, la participation a reculé de 4,1 points (49,5 % en 1999, 45,6 % en 2004). Cet affaiblissement de la mobilisation reste donc modéré. Et dès lors que l'on évalue l'accroissement du déficit de la participation électorale dans les pays de l'Union à la fois fondateurs et les plus anciens, il est nécessaire de prendre en compte le changement affectant le ratio des pays pratiquant le vote obligatoire. Alors qu'en 1979, le vote obligatoire concernait 26 % des électeurs inscrits, soit trois pays sur les neuf que comptait l'UE à l'époque, en 2014, il ne concerne plus que 4 % des inscrits, soit quatre pays - avec Chypre - sur vingt-huit. Dans les pays où le vote est obligatoire, la participation est massive : 90 % respectivement au Luxembourg et en Belgique, mais aussi 58,2 % en Grèce).

La participation n'est pas uniforme dans l'ensemble de ces pays (Tableau 1). Ainsi peut-on observer trois pays où la mobilisation, bien qu'en recul par rapport à 2009, reste élevée (supérieure à 50 %) : l'Italie (60 %), le Danemark (56,4 %), et l'Irlande (51,6 %). Excepté les pays où le vote est obligatoire, c'est en Italie que l'on a le plus voté. On retrouve sans doute dans cette mobilisation importante les traces dans les habitudes des électeurs du vote obligatoire qui n'a été supprimé que depuis 1991, mais aussi l'impact d'une campagne électorale particulièrement politisée autour de l'affrontement entre Matteo Renzi et Beppe Grillo. On peut dénombrer cinq pays où la participation est inférieure à la moyenne dans les pays de l'ex-Union à quinze : la Finlande, le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas et le Portugal. C'est au Portugal que l'on a le moins voté (34,5 %).

Comparé aux niveaux de participation enregistrés en 2009, le scrutin de 2014 connaît des évolutions contrastées. On dénombre six pays où la participation a progressé par rapport à 2009 : la Grèce (+5,6 points), l'Allemagne (+4,6 points), la Suède (+3,3 points), la France (+2,9 points), la Finlande (+2,3 points), enfin le Royaume-Uni (+1,3 point). Cinq pays où la participation a reculé : l'Irlande (-6 points), l'Italie (-5,1 points), le Danemark (-3,1 points), le Portugal (-2,3 points), et le Luxembourg (-1 point). Enfin, on compte quatre pays où la participation s'est stabilisée au même niveau qu'il y a cinq ans : l'Autriche, la Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas.

Tableau 1 - Évolution du taux de participation aux élections européennes dans les pays de l'ex-Union à Quinze, 1979-2014 (en %)

UE 15	1979	1984	1987*	1989	1994	1995*	1996*	1999	2004	2009	2014	Ecart 2014/2009
Allemagne	65,7	56,8		62,3	60			45,2	43	43,3	47,9	+4,6
Autriche							67,7	49,4	42,4	46	45,7	-0,3
Belgique**	91,4	92,2		90,7	90,7			91	90,8	90,4	90	-0,4
Danemark	47,8	52,4		46,2	52,9			50,5	47,8	59,5	56,4	-3,1
Espagne			68,5	54,7	59,1			63	45,1	46	45,9	-0,1
Finlande							57,6	30,1	39,4	38,6	40,9	+2,3
France	60,7	56,7		48,7	52,7			46,8	42,8	40,6	43,5	+2,9
Grande-Bretagne	32,3	32,6		36,4	36,4			24	38,5	34,7	36	+1,3
Grèce**		80,5		80	73,2			70,2	63,2	52,6	58,2	+5,6
Italie***	85,6	82,4		81	73,6			69,7	71,7	65,1	60	-5,1
Irlande	63,6	47,6		68,3	44			50,2	58,6	57,6	51,6	-6
Luxembourg**	88,9	88,8		87,4	88,5			87,2	91,3	91	90	-1
Pays-Bas	57,8	50,6		47,2	35,6			30	39,3	36,8	37	+0,2
Portugal			72,4	51,2	35,5			40	38,6	36,8	34,5	-2,3
Suède						41,6		38,8	37,8	45,5	48,8	+3,3
Moyenne	61,9	58,1		58,4	56,6			49,5	45,4	45,7	45,6	+0,1
* Élections européennes suivant l'accèsion à l'Union												
** Vote obligatoire ; pays exclu du calcul de la moyenne												
*** Italie : le vote est une obligation civique, mais pas d'amendes												
Sources : Parlement européen												

Dans les pays d'Europe centrale et orientale

Dans la plupart de ces pays un net recul de la participation se fait sentir. Seul un tiers en moyenne (33,6 %) des ressortissants des treize pays de cette région de l'UE se sont rendus aux urnes, et dans une nette majorité d'entre eux la participation a même été inférieure à la moyenne. C'est le cas de la Lettonie, de la Hongrie, de la République tchèque, de la Slovénie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Croatie tout nouveau pays membre où la participation n'a atteint que 25 %, enfin de la Slovaquie qui n'a mobilisé que 13 % d'électeurs. C'est dans ce dernier pays que la participation a été la plus basse. Mais on a aussi très peu voté en République tchèque (19,5 %).

Les seuls pays qui échappent à cette démobilisation électorale sont Malte (74,8 %), Chypre (43,9 %) et la Lituanie (44,9 %). Mais dans ce dernier pays, le second tour de l'élection présidentielle était organisé concomitamment.

Comparée aux niveaux de participation enregistrés en 2009, la participation recule, et quelquefois dans des proportions importantes, dans la plupart des pays. C'est le cas de Chypre (-15,5 points), de la République tchèque (-8,7 points), de l'Estonie (-7,5 points), de la Hongrie (-7,3 points), de la Slovaquie (-6,6 points), de la Bulgarie (-3,4 points), de Malte (-4 points), la Pologne (-1,9 point), ainsi que de la Lettonie (-23,7 points) où une élection présidentielle avait été organisée le même jour en 2009. On ne compte que deux pays où la participation a progressé : la Roumanie (+4,4 points) et la Slovénie (+1,6 point).

Tableau 2 - Évolution du taux de participation aux élections européennes dans les pays d'Europe centrale et orientale nouveaux entrants, 2004/2007-2014 (en %)

	Élections européennes de 2004 ou 2007*	Élections européennes de 2009	Élections européennes de 2014	Écarts 2014/2009
Malte	82,4	78,8	74,8	-4
Chypre	71,2	59,4	43,9	-15,5
Lituanie	48,4	21	44,9	+23,9
Lettonie	41,4	53,7	30	-23,7
Hongrie	38,5	36,2	28,9	-7,3
Rép. tchèque	28,3	28,7	19,5	-8,7
Slovénie	28,3	28,4	30	+1,6
Estonie	26,8	43,9	36,4	-7,5
Pologne	20,9	24,6	22,7	-1,9
Slovaquie	17	19,6	13	-6,6
Bulgarie*	29,2	38,9	35,5	-3,4
Roumanie*	29,4	27,7	32,1	+4,4
Croatie			25	
Moyenne	38,4	38,4	33,6	-4,8

*En Roumanie et en Bulgarie, les dernières élections européennes ont eu lieu en 2007

Sources : Parlement européen.

L'importance de l'abstention dans les pays d'Europe centrale et orientale doit être interprétée par rapport à la place encore très récente de ce type de scrutin dans leur histoire politique, mais aussi en tenant compte des crises de régime que traversent certains d'entre eux. L'adhésion à l'UE de ces pays est récente et suscite une part d'approbation tacite mais aussi une part d'hostilité et de scepticisme. L'une comme l'autre peuvent s'exprimer dans l'abstention.

Toutes ces différences montrent que la participation à ces élections européennes ne peut être analysée ni comme un phénomène homogène ni comme un processus linéaire. Elle dépend d'une multitude de facteurs aux niveaux politiques et institutionnels comme au niveau individuel.

Ceux-ci provoquent les variations enregistrées selon les pays et selon les contextes nationaux et devront être interprétées selon qu'ils indiquent un mouvement d'eupéanisation de ces élections ou au contraire leur nationalisation.

Comment expliquer ces différences de participation ?

Ce huitième scrutin européen résulte de vingt-huit élections spécifiques, régies par vingt-huit législations nationales différentes, ayant organisé les modalités du vote, décidé du nombre de circonscriptions, des conditions d'éligibilité, des modalités de candidature et des modes de dépouillement². Et les travaux comparatifs sur les élections européennes ont montré l'incidence d'un certain nombre de facteurs institutionnels sur les conditions de la participation. Il en est ainsi du vote obligatoire bien sûr, de l'effet du jour où se déroule le scrutin ou encore de l'incidence du mode de scrutin et du nombre de circonscriptions, enfin du rôle mobilisateur de l'organisation d'autres scrutins le même jour. Toutefois ces facteurs n'ont pas toujours le même impact, et leurs effets ne sont ni systématiques ni univoques. Incontestablement le vote obligatoire est une garantie d'une participation élevée, comme en Belgique ou au Luxembourg. Il favorise une participation soutenue comme en Grèce ou à Chypre. Néanmoins, dans ce dernier pays, la participation a reculé de 15 points par rapport à 2009. Le jour du vote ne semble pas avoir d'incidence notable. En revanche, l'organisation concomitante d'autres élections renforce très nettement la participation au scrutin européen. La Belgique, l'Irlande, la Grèce et la Lituanie sont concernées, mais aussi l'Allemagne qui a organisé des élections dans dix de ses Länder, ou encore, bien que de façon moins nette, le Royaume-Uni qui organisait des élections locales le 22 mai. La facilitation des procédures de vote renforce la participation. En Estonie par exemple, qui a mis en application le vote électronique par Internet, le niveau de participation (43,9 %) est, si l'on excepte la Lituanie, plus élevé que dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale et se situe dans la moyenne des pays de l'ensemble de l'UE. Enfin, la place des élections européennes dans le calendrier électoral propre à chaque pays devrait être prise en compte. Toutefois ses effets sur le niveau de participation, dans la logique des élections intermédiaires, ne sont pas simples à décrypter. Ainsi l'abstention serait d'autant plus marquée lorsque les élections européennes ont lieu au début du cycle législatif. Le milieu ou la fin de cycle entre deux scrutins nationaux décisifs favoriserait au contraire la participation. Mais les relations qui ont été mises en évidence ne sont ni mécaniques ni systématiques. Elles jouent davantage sur l'orientation des votes que sur la mobilisation électorale en tant que telle. En France, le scrutin a eu lieu en milieu de cycle et bien que 2014 enregistre un surcroît de participation, celle-ci reste inférieure à la moyenne et la majorité de la population électorale a choisi l'abstention.

À ces différents paramètres s'ajoutent aussi l'impact des modes de scrutin aux-mêmes. L'usage de la proportionnelle, ainsi que le recours à des scrutins de liste organisés selon un découpage différenciant plusieurs grandes régions, ne facilitent ni la mobilisation ni la reconnaissance par les citoyens d'un mode de désignation des députés européens, et donc d'une représentation politique au niveau supranationale, dans le cadre d'une représentation hybride, à la fois nationale et régionale. Dans certains pays, les listes sont bloquées tandis que dans d'autres un droit de préférence peut être exercé par l'électeur (Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas et Suède). S'ils peuvent expliquer certaines variations enregistrées dans les niveaux de participation des vingt-huit pays, les effets directs de ces différents modes de scrutin ne sont pas toujours aisément repérables.

² Sur ces questions, on peut se référer à la note très détaillée de BERTONCINI (Yves), « Élections européennes : le piège de l'abstention », Policy Paper, 13 mai 2014, Notre Europe, Institut Jacques Delors.

Enfin, d'autres facteurs institutionnels plus généraux doivent être mentionnés. L'enjeu même de la composition du Parlement européen n'est pas décisif, ce qui ne renforce pas la motivation des citoyens à voter. Si les pouvoirs du Parlement européen ont progressé depuis 1979, ils restent de fait limités. C'est d'abord au niveau national que se prennent la plupart des décisions que les citoyens peuvent être amenés à évaluer et à juger. Par exemple, en matière d'éducation, de logement ou encore de défense, ce sont moins de 10% des décisions dans ces domaines qui relèvent de la gouvernance européenne. Et même dans certains secteurs plus directement concernés, comme l'agriculture, le système bancaire ou encore l'environnement, la décision européenne ne dépasse pas 30 à 40 %. S'ajoute à cela le fait que les élections européennes n'entraînent que peu de changements profonds au niveau des équilibres politiques et ne pèsent que peu de poids sur les orientations prises par les grandes instances de la gouvernance européenne (Conseil européen, Commission européenne, etc.). Si le Parlement va être dorénavant davantage impliqué dans la désignation des candidats à la présidence de la Commission européenne, c'est un changement qui n'est pas encore perçu comme déterminant par la majorité des citoyens ressortissants de l'UE. De toute évidence, les élections européennes n'entraînent pas les mêmes changements politiques que les élections législatives au niveau national, ce qui représente un frein à une mobilisation électorale qui déjà sur ce dernier terrain connaît des amplitudes fortes et parfois déroutantes.

Ces facteurs institutionnels, s'ils éclairent une facette du puzzle de la participation électorale, ne permettent pas d'analyser l'ensemble du phénomène. Il faut prendre en compte d'autres éléments d'interprétation, notamment socio-démographiques et politiques, et s'intéresser aux attitudes et aux comportements des électeurs face à un scrutin tel que celui des élections européennes. En effet, en bien des points, l'abstentionnisme aux élections européennes ne se différencie pas de l'abstentionnisme aux scrutins nationaux et recoupe des constantes, de nature à la fois structurelle et conjoncturelle, liées à des évolutions et des mutations touchant le comportement électorale lui-même.

La nature du silence des abstentionnistes en France et au-delà

On retrouve dans les caractéristiques mises en évidence par la sociologie des abstentionnistes à ce scrutin certains invariants. Les classes d'âge les plus jeunes sont restées en dehors de la décision électorale en plus grand nombre que les classes plus âgées : en France, seuls 27 % des moins de 35 ans ont voté (IPSOS, 2014)³. Ils ont encore moins voté qu'en 2009 (-3 pts, 70 % en 2009). Les électeurs des catégories populaires ont aussi davantage choisi l'abstention : 68 % des employés, 65 % des ouvriers se sont abstenus en plus grand nombre (respectivement +11 pts et + 8 pts que la moyenne de l'abstention), ainsi que les chômeurs (69 % soit +12pts). À ces constantes de nature sociologique s'ajoute une abstention différentielle touchant davantage le socle électoral de la gauche que celui de la droite. Cette dernière s'est montrée plus mobilisée. En effet, 58 % des sympathisants du PS se sont abstenus alors que c'est le cas de 50 % des électeurs proches de l'UMP, 58 % des électeurs de Hollande en 2012 et 48 % des électeurs de Sarkozy.

³ IPSOS, Steria, sondage, Élections européennes 2014. Comprendre le vote des Français, 22-24 mai 2014.
http://www.ipsos.fr/sites/default/files/attachments/europeennes_ipsos_-_comprendre_le_vote_des_francais_-_25_mai_2014_-_20h.pdf

Par ailleurs, certains facteurs politiques expliquent aussi l'importance de cette abstention. En amont de l'élection, la campagne n'a pas suscité d'intérêt particulier. Interrogés le jour du vote par l'IFOP⁴, ce sont près des deux tiers des Français (65 %) qui reconnaissent que la campagne électorale des dernières semaines ne les a que peu ou pas du tout intéressés. Lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2012, ils étaient 48 % dans ce cas. Malgré ce désintérêt, on assiste néanmoins à la progression sensible d'une européanisation des enjeux de l'élection dans les motivations des électeurs. En cela le scrutin de 2014 marque un renversement de tendance. Lors des élections européennes de 1999, de 2004 ou encore de 2009, les enjeux nationaux étaient toujours privilégiés par une majorité des électeurs, en 2014 la situation se renverse et les enjeux européens semblent primer dans la décision des votants : 55 % d'entre eux disent que leur vote se fait en fonction de ces derniers (45 % en fonction d'enjeux nationaux)⁵. Mais cette perception plus européenne des enjeux du scrutin n'aura pas suscité de sursaut de participation significatif.

Une grande perplexité face au choix électoral lors de ce scrutin a pesé jusqu'au bout du processus de décision, ce qui n'est pas sans incidence sur la participation : 39 % de ceux qui ont voté disent avoir pris leur décision tardivement, dont 17 % durant la campagne électorale et 22 % ayant hésité jusqu'au tout dernier moment⁶. Les jeunes qui ont voté se sont montrés particulièrement hésitants : 33 % ont fait leur choix la veille ou le jour même du scrutin. L'hésitation et la mobilité en matière électorale sont autant de facteurs renforçant un risque accru d'abstention. Si l'on décide de son vote à la dernière minute, on peut aussi choisir de rester dans le non-vote. La participation à ce type de scrutin s'inscrit dans un nouveau modèle de comportement électoral, régi bien plus fortement que dans le passé par l'intermittence du vote, et donc l'intermittence de l'abstention.

Une abstention-sanction

À l'ensemble de ces paramètres qui redéfinissent le rapport au vote et à l'élection des citoyens et qui reconfigurent les usages de l'abstention, s'ajoutent aussi certains critères spécifiques aux élections européennes proprement dites. La scène électorale au niveau fédéral reste de fait moins proche des préoccupations des citoyens que les scènes électorales aux niveaux national et local. En cela elle ne favorise pas la participation.

L'abstention exprimée lors de ce scrutin européen fait incontestablement entendre un message politique. Elle signe une protestation et une volonté de sanction qui s'imposent de plus en plus dans la palette des formes d'expression démocratiques. En cela, elle révèle l'existence d'un lien plus problématique, parce que plus critique et plus exigeant, entre les citoyens et leur représentation politique. Ce message politique est double. D'une part, dans la logique des élections intermédiaires, à la façon d'un vote-sanction, s'y exprime une abstention-sanction des gouvernements nationaux en place. Dans le cas de la France, plus de quatre abstentionnistes sur dix expliquent leur abstention par leur volonté de manifester leur mécontentement par rapport aux responsables politiques en général (26 %) et François Hollande et le gouvernement en particulier (16 %)⁷. D'autre part, dans la logique des élections européennes, l'abstention peut aussi s'interpréter comme une désapprobation de l'UE et marquer un scepticisme envers la construction européenne qui se renforce et gagne du terrain.

⁴ IFOP, sondage Jour du Vote : profil des électeurs et clefs du scrutin européen, 25 mai 2014.

⁵ http://www.ifop.com/media/poll/2670-1-study_file.pdf

⁶ *Idem.*

⁷ *Idem.*

⁷ IPSOS, Sondage, *op. cit.*

Le lien entre la défiance à l'égard de l'Europe et le vote aux scrutins européens est bien identifié. Le Royaume-Uni a dû compter avec une abstention de ce type. En France, le mécontentement à l'encontre de l'Union européenne s'exprime aussi au travers de l'abstention (17 %). La défiance à l'égard de la construction européenne s'est fortement accrue dans la dernière période. Aujourd'hui, 59 % des Français considèrent que l'Europe aggrave plutôt les effets de la crise économiques (27 % en mai 2009), contre 24 % qui pensent qu'elle nous en protège (39 % en 2009) et 16 % (contre 29 % en 2009) pensent qu'elle n'a pas d'impact sur les effets de la crise économique⁸.

À ce message politique, s'ajoutent d'autres réponses abstentionnistes. Ainsi celles porteuses d'une approbation silencieuse de la construction européenne, mais sans que l'enjeu des élections européennes ait été perçu comme décisif et suffisamment mobilisateur. En France, 14 % des abstentionnistes considèrent que les députés européens n'ont pas beaucoup de capacité d'action pour améliorer la situation en Europe⁹. Ou encore celles qui portent la marque d'un abstentionnisme d'indifférence : 32 % des abstentionnistes considèrent que les élections européennes ne changeront rien à leur vie, 15 % disent ne pas s'intéresser à ces élections, 2 % ne votent jamais. Enfin, les réponses abstentionnistes qui expriment une méconnaissance des rouages politiques et institutionnels de l'Europe pouvant rassembler des catégories de population bien identifiées (jeunes, femmes, personnes faiblement diplômées, etc.). En France, 21 % des abstentionnistes considèrent ne pas avoir eu suffisamment d'informations pour voter à ce scrutin.

On le voit, c'est donc une diversité de réponses et de cheminements qui ont pu freiner la participation électorale lors du scrutin européen de 2014. Cette diversité peut expliquer des différences d'amplitude et d'intensité de la mobilisation des électeurs selon les situations politiques nationales des vingt-huit pays de l'Union européenne. Même après trente-cinq ans d'existence dans la réalité politique des pays fondateurs, le défaut de connaissance des institutions européennes comme des enjeux de ce type de scrutin reste un facteur indéniable d'abstention. C'est un point qui mérite d'être pris en compte et auquel les institutions politiques, mais aussi éducatives, au plan national comme au plan européen, doivent tenter de remédier. Mais ce n'est pas la part de l'abstention la plus importante. En France en tout cas, l'usage protestataire de l'abstention s'est incontestablement renforcé lors des élections européennes de 2014 par rapport à celles de 2009. Le vote blanc, qui est un autre moyen d'exprimer son mécontentement, et qui était pour la première fois comptabilisé à part et distingué des votes nuls, n'a pas progressé et reste cantonné à une minorité : on ne compte que 2,78 % de votes blancs et 1,26 % de bulletins nuls, soit une proportion assez constante au fil du temps pour ce type de scrutin. L'abstention qui s'est exprimée le 25 mai 2014 ne peut être dissociée de la montée des expressions eurosceptiques, voire anti-européennes, qui se sont fait entendre dans les votes eux-mêmes. Un sondage sur ce que voteraient les abstentionnistes français s'ils votaient donne le même ordre de classement que les votants qui se sont exprimés : FN/UMP/PS.

Pour aller plus loin :

> CAUTRÈS (Bruno) et MUXEL (Anne) (dir.), *Comment les électeurs font-ils leur choix ? : le panel électoral français 2007*, Paris, Presses de Sciences Po, Académique, 2009, 392 p. [ISBN 978-2-7246-1107-6]

<http://www.cairn.info/comment-les-electeurs-font-ils-leur-choix--9782724611076.htm>

> PERRINEAU (Pascal) (dir.), *La Décision électorale en 2012*, Paris, Armand Colin, Recherches, 2013, 256 p. [ISBN 978-2-200-28624-8]

⁸ SOFRES, Sondage, Jour du vote, Élections européennes de 2009 et de 2014.

⁹ IPSOS, Sondage, *op. cit.*